



Formation initiale – Information concernant l'autorisation d'absence des étudiants M2 MEEF en amont des épreuves des concours

Instruction du jeudi 12 mars 2026 relative à l'autorisation d'absence des étudiants de M2 MEEF en amont des épreuves écrites et orales des concours de l'enseignement

École Académique de la Formation Continue - EAFC

Affaire suivie par :

Françoise SCHIANO DI LOMBO

TEL : 0678178643

Mél : ce.eafc@ac-creteil.fr

Texte adressé aux DASEN, aux IEN du 1^{er} degré et aux chefs d'établissement de l'académie de Créteil.

En amont des épreuves écrites et orales des concours de recrutement de l'enseignement, il est demandé d'accorder aux étudiants en M2 MEEF, alternants ou stagiaires, une autorisation d'absence particulière.

Il convient de les exonérer de 2 jours de présence dans l'école ou l'établissement, les libérant sur la semaine précédant les épreuves écrites, ainsi que de 2 jours les libérant sur la semaine précédant les épreuves orales.

Soit au total 4 jours d'autorisation d'absence équivalant à deux semaines.

**Directrice de l'EAFC
Françoise Schiano di Lombo**